



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
2 juillet 2020
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

Quatre-vingtième session

Genève, 14-16 septembre 2020

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Résumé

La coopération technique de la CNUCED continue d'évoluer à un rythme soutenu. En 2019, les ressources globales allouées aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les activités de coopération technique ont atteint un nouveau montant record de 46 millions de dollars, soit 35 % d'augmentation par rapport à 2018. Ce résultat s'explique par l'accroissement des contributions des principales sources de financement, en particulier de celles des pays développés, qui ont été portées à 11,8 millions de dollars, leur plus haut niveau en cinq ans, et celles des pays en développement et des pays en transition économique, qui ont atteint 22,8 millions de dollars, leur montant le plus élevé depuis 1995. De plus, les dépenses de coopération technique se sont maintenues à un niveau élevé, de 43,3 millions de dollars, proche de celui où elles ont culminé en 2018. L'aide aux pays les moins avancés a été encore renforcée et a atteint un plus haut de 22,7 millions de dollars, soit 52 % des dépenses totales. Le Système douanier automatisé (SYDONIA) et le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) sont restés les deux principaux programmes de coopération technique.

Pour mieux aider les pays en développement à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à répondre aux problèmes nouveaux, notamment aux difficultés socioéconomiques dues à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la CNUCED a redoublé d'efforts pour continuer d'optimiser l'organisation et le fonctionnement de ses activités de coopération technique. En 2019, ces activités sont restées axées sur les résultats, ont continué de tenir compte des questions de genre et se sont caractérisées par une coopération interdivisions et interinstitutions accrue. La CNUCED a également continué de participer activement à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, en cherchant des moyens efficaces de collaborer avec les bureaux des coordonnateurs résidents et d'améliorer l'accès au financement au niveau des pays.



Introduction

1. Le présent rapport a été établi pour faciliter l'examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED par le Conseil du commerce et du développement. Il sera transmis au Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme, qui est chargé d'examiner les activités de coopération technique de la CNUCED, conformément aux dispositions énoncées au paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et dans une série de décisions adoptées par le Conseil du commerce et du développement de 2008 à 2019. Dans ces décisions, le Conseil recommande une interaction plus structurée entre le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs, dans le cadre du Groupe de travail, qui est le principal mécanisme de consultation entre États membres sur toutes les questions de coopération technique.

2. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement en 2019. Il analyse les grandes tendances relatives au financement et à l'exécution de ces activités et souligne les principales mesures que la CNUCED a prises pour améliorer la structure et le fonctionnement de la coopération technique. Certains exemples et enseignements utiles sont aussi présentés. Le rapport s'achève par des conclusions et des suggestions pour l'avenir.

3. Au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la CNUCED a continué de préconiser l'inclusion des organismes non résidents dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau des pays, ainsi qu'un rôle accru de l'aide offerte par le système des Nations Unies dans le domaine du commerce et les domaines connexes.

I. Sources de financement

4. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont financées par deux sources principales :

a) Les contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, qui correspondent aux ressources financières allouées aux fonds d'affectation spéciale par les différents pays, l'Union européenne, le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, ainsi que le secteur privé et le secteur public ;

b) Le programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et le Compte pour le développement.

5. Les contributions reçues au titre de l'initiative « Unis dans l'action » pour soutenir des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives sont incluses dans le financement global des fonds d'affectation spéciale. Étant donné l'importance du Groupe interinstitutions dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement opéré pour mieux soutenir le Programme 2030, il est question spécifiquement à la section C du chapitre I du présent rapport de l'accès de la CNUCED aux mécanismes de financement « Unis dans l'action ». Les contributions au Programme des administrateurs auxiliaires de l'ONU ne sont pas incluses dans les ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED et sont présentées à part, à la section D du chapitre I.

A. Ressources des fonds d'affectation spéciale

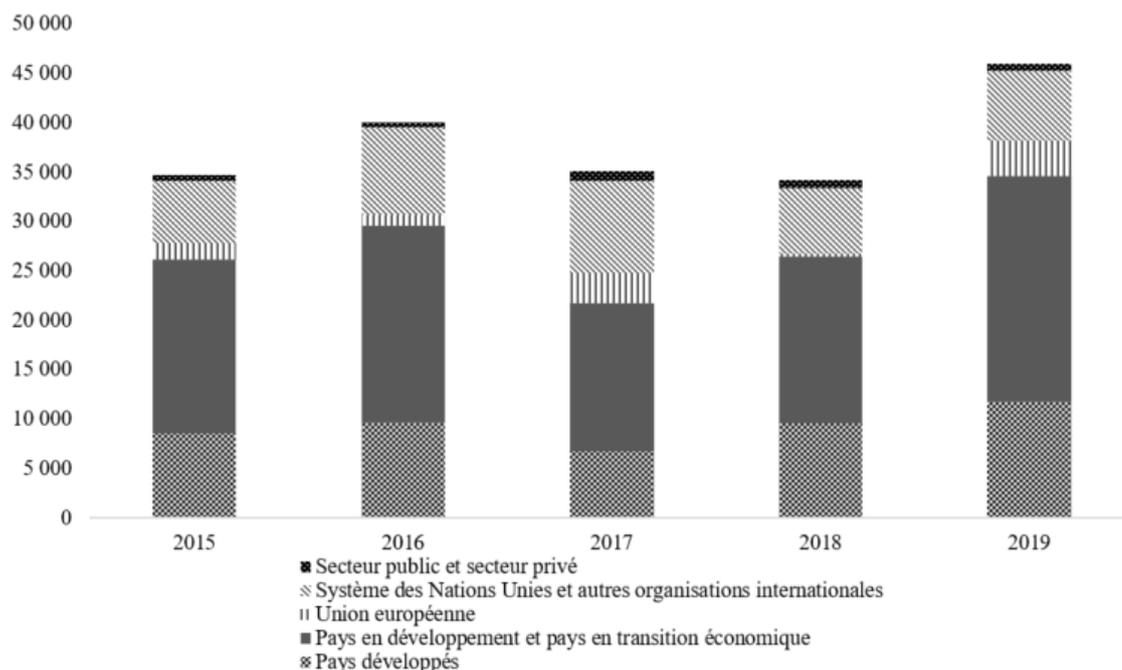
6. Les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale, ou ressources extrabudgétaires, demeurent la principale source de financement des activités de coopération technique de la CNUCED. En 2019, après deux années de diminution, les ressources globales allouées aux fonds d'affectation spéciale ont connu une forte reprise et atteint un nouveau montant record de 46 millions de dollars (fig. 1). Le montant total de ces contributions a ainsi augmenté de 35 % par rapport à 2018. Les principales sources de

financement – pays développés, pays en développement et pays en transition, Union européenne, système des Nations Unies et autres organisations internationales – ont toutes renforcé leur appui à la coopération technique de la CNUCED.

Figure 1

Origine des ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED

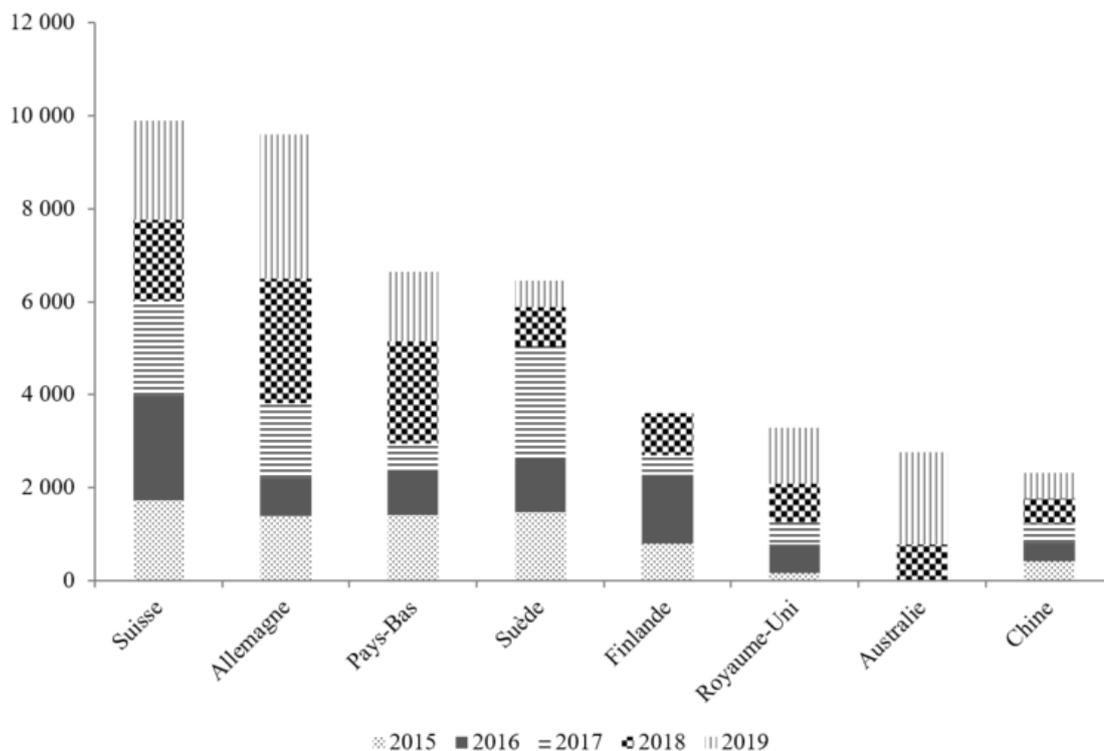
(en milliers de dollars)



Note : Les contributions au Programme des administrateurs auxiliaires de l'ONU sont exclues du total. La plupart des fonds provenant des pays en développement et des pays en transition sont autofinancés, peuvent consister en des prêts ou des dons d'institutions financières internationales et sont alloués à des activités exécutées dans le pays même (voir TD/B/WP/305/Add.2, tableau 15).

7. En 2019, les contributions des pays développés aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED se sont élevées à 11,8 millions de dollars, soit 24 % d'augmentation par rapport à 2018, poursuivant donc leur redressement après le creux de 6,8 millions de dollars atteint en 2017. Toutefois, la part des pays développés dans les ressources totales des fonds d'affectation spéciale a reculé de 28 % en 2018 à 26 % en 2019, du fait que l'augmentation des ressources totales a été elle-même plus importante. Neuf pays développés ont contribué aux fonds d'affectation spéciale, dont sept ont augmenté leurs contributions à la CNUCED par rapport à 2018. En particulier, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont sensiblement accru leurs contributions (+1,98 million de dollars), essentiellement pour appuyer l'exécution d'un projet sur l'harmonisation des systèmes liés au commerce et aux douanes dans le Pacifique et d'un projet sur la transparence dans la réglementation et la facilitation du commerce mené dans le cadre de l'Accord élargi du Pacifique pour un renforcement des relations économiques. L'Allemagne est restée le premier donateur parmi les pays développés, avec une contribution de 3,1 millions de dollars, suivie de la Suisse et de l'Australie, qui ont versé respectivement 2,1 millions et 2 millions de dollars. Les contributions des Pays-Bas, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont également dépassé 1 million de dollars chacune. Ensemble, ces six donateurs ont apporté 95 % des ressources totales fournies par des pays développés. Pour ce qui est de l'appui cumulé fourni au cours des cinq dernières années, les deux plus grands donateurs parmi les pays développés ont été la Suisse et l'Allemagne, avec des contributions de plus de 9 millions de dollars chacune (fig. 2). En 2019, les contributions des pays développés ont été orientées principalement vers des domaines d'activité tels que SYDONIA ; SYGADE ; le commerce durable et l'environnement ; le commerce électronique et l'économie numérique ; les mesures non tarifaires ; l'investissement au service du développement ; la facilitation du commerce ; et la question du commerce, des femmes et du développement.

Figure 2
Contributions cumulées des principaux pays développés et pays en développement donateurs
 (en milliers de dollars)



8. Les ressources provenant des pays en développement et des pays en transition ont augmenté de 35 % pour atteindre le montant record de 22,8 millions de dollars en 2019, en grande partie du fait de l'augmentation des fonds alloués par le Bangladesh, le Timor-Leste et le Zimbabwe à l'exécution du programme SYDONIA. Les contributions des pays en développement ont représenté 50 % des ressources totales des fonds d'affectation spéciale en 2019, comme en 2018. Le financement apporté par les pays en développement et les pays en transition a dépassé de 94 % le montant des contributions des pays développés. On notera que 95,5 % des fonds provenant des pays en développement et en transition ont été consacrés à des activités menées dans le pays même, principalement à l'exécution de programmes liés à SYDONIA (82 %) et à SYGADE (9 %). Les 4,5 % restants (soit 1 million de dollars) ont servi à financer des activités menées à l'extérieur du territoire des pays contributeurs. La Chine est restée le premier contributeur parmi les pays en développement et ses contributions à la coopération technique de la CNUCED – d'un montant de 0,55 million de dollars en 2019, comme en 2018 – ont bénéficié à d'autres pays en développement.

9. Les contributions de l'Union européenne ont rebondi vigoureusement après être tombées à 0,3 million de dollars en 2018, passant à 3,6 millions de dollars en 2019, leur meilleur niveau en cinq ans. Ces ressources ont servi à financer le programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola, ainsi que d'autres projets dans les domaines de la facilitation des affaires, de la gestion de la dette et des statistiques relatives au commerce et au genre. En conséquence, la part de l'Union européenne dans les ressources totales des fonds d'affectation spéciale est passée de 1 % en 2018 à 8 % en 2019. Ensemble, l'Union européenne et ses États membres ont versé 10,1 millions de dollars à la CNUCED, ce qui représente 22 % des ressources totales des fonds d'affectation spéciale.

10. Les contributions du système des Nations Unies et des autres organisations internationales ont atteint 7 millions de dollars en 2019, marquant une augmentation de 6 % par rapport à 2018. Si la valeur des contributions a augmenté, la part du système des Nations Unies et des autres organisations internationales dans les ressources totales des fonds d'affectation spéciale a continué de s'inscrire à la baisse depuis le record de 26 % atteint en 2017 pour s'établir à 19 % en 2018 puis à 15 % en 2019. Dans cette catégorie,

TradeMark East Africa , qui a versé plus de 2,5 millions de dollars, est resté le plus gros contributeur en 2019, suivi du Marché commun de l’Afrique orientale et australe, du Centre du commerce international et du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l’ONU. Ensemble, leurs contributions ont représenté 73 % des fonds provenant du système des Nations Unies et des autres organisations internationales.

11. En 2019, le financement apporté par le secteur privé et le secteur public a totalisé 0,7 million de dollars, soit 4 % de moins qu’en 2018, mais davantage que la moyenne enregistrée entre 2015 et 2019. Les contributions ont servi à exécuter plusieurs projets, notamment un projet visant à créer un indice mondial de suffisance des infrastructures portuaires, financé par l’Institut maritime coréen, un projet sur la mise à jour et la conversion des données relatives aux mesures non tarifaires pour certains pays membres de l’Association de coopération économique Asie-Pacifique, financé par le Collège doctoral de recherche politique du Japon, un projet du Rockefeller Brothers Fund sur la réorientation du multilatéralisme au service du développement mondial et des projets de formation portuaire Train for Trade, financés par les autorités portuaires de plusieurs pays en développement.

B. Programme ordinaire de coopération technique de l’ONU et Compte pour le développement

12. Les ressources affectées aux activités de coopération technique relèvent du programme ordinaire de coopération technique de l’ONU et du Compte pour le développement, c’est-à-dire des chapitres 23 et 35, respectivement, du budget-programme de l’ONU. En 2019, les dépenses totales engagées au titre de ces deux chapitres ont atteint 4 millions de dollars, soit 7 % de plus qu’en 2018. Leur part dans les dépenses totales de coopération technique est restée stable, à 9 %.

13. Les dépenses engagées au titre du programme ordinaire de coopération technique de l’ONU ont totalisé 1,4 million de dollars en 2019, montant en hausse de 3 % par rapport à 2018, a principalement pour les services consultatifs et la formation. Comme par le passé, les ressources liées à la formation qui relèvent de ce programme ont été utilisées essentiellement pour financer les cours de la CNUCED sur les grandes questions économiques internationales (appelés « cours au titre du paragraphe 166 »). En 2019, trois cours régionaux et six cours de brève durée à l’intention des représentants en poste à Genève ont été dispensés avec succès. En outre, un cours pilote interrégional a été organisé à Genève.

14. Le Compte pour le développement est un important programme de renforcement des capacités du Secrétariat de l’ONU. Il catalyse les compétences normatives et analytiques de 10 agents d’exécution du Secrétariat, dont la CNUCED, aux fins d’activités de coopération technique menées sur le terrain. En 2019, 2,6 millions de dollars ont été consacrés à l’exécution, dans différents domaines d’action de la CNUCED, de 20 projets relevant du Compte pour le développement (voir TD/B/WP/305/Add.2, tableau 11). Par rapport à 2018, les dépenses au titre du Compte ont augmenté de 9 %. Quatre projets de la douzième tranche du Compte ont commencé d’être exécutés au premier trimestre de 2020.

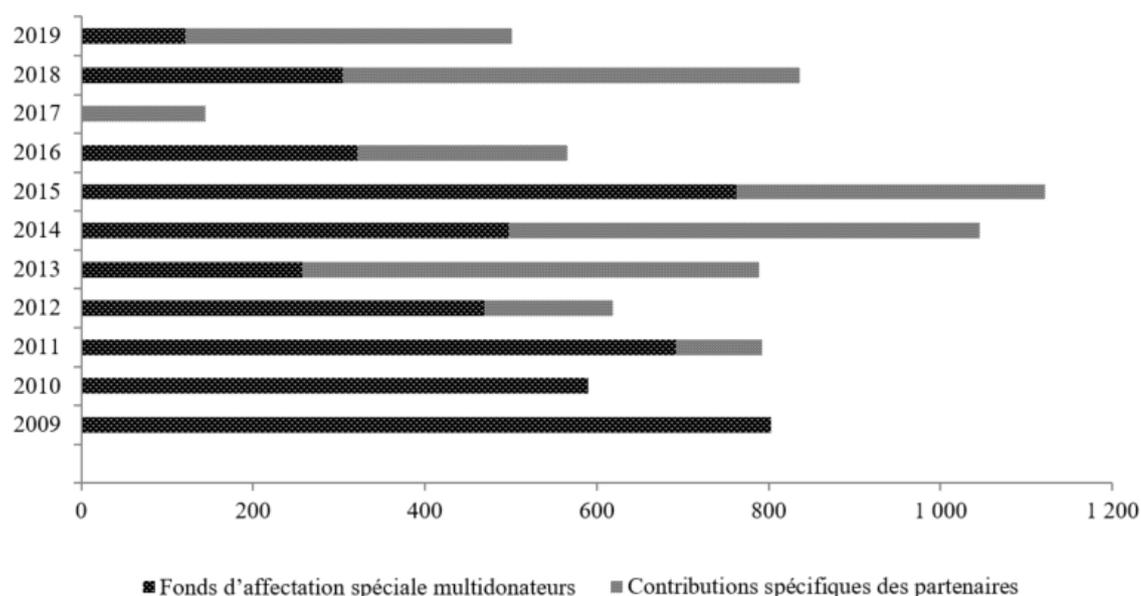
15. Pour la treizième tranche du Compte pour le développement (2021-2024), le Comité directeur du Compte a approuvé le financement de trois projets de la CNUCED, d’un montant total de 1,7 million de dollars. Ces projets portent sur les politiques et cadres commerciaux, l’évaluation des technologies dans certains secteurs et la mobilisation de ressources en faveur d’une nouvelle donne écologique mondiale. En outre, la CNUCED participe activement à un projet conjoint sur les cadres de financement nationaux intégrés. L’exécution de ces projets devrait commencer en 2021 après l’approbation du budget-programme par l’Assemblée générale.

C. Contributions spécifiques des partenaires et fonds d'affectation spéciale multidonateurs à l'appui des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives

16. Le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives est un dispositif interinstitutions consacré à la coordination des activités de commerce et de développement menées aux niveaux national et régional au sein du système des Nations Unies. Dirigé par la CNUCED, il est constitué de 15 organismes résidents et non résidents du système des Nations Unies. Le Groupe interinstitutions apporte une contribution concrète et directe à la réforme des Nations Unies en coordonnant les activités interinstitutions à tous les niveaux et en accédant à des mécanismes de financement communs novateurs tels que les contributions spécifiques des partenaires et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs (fig. 3).

Figure 3

Accès de la CNUCED aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action »
(en milliers de dollars)



1. Contributions spécifiques des partenaires

17. Les contributions spécifiques des partenaires sont les contributions qu'un ou plusieurs donateurs fournissent à un ou plusieurs organismes afin d'apporter un appui à la coordination interinstitutions. En 2019, la CNUCED a continué de favoriser les partenariats bilatéraux avec plusieurs entités du Groupe interinstitutions, grâce à l'utilisation progressive de l'accord-type de contribution entre organismes des Nations Unies établi par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

18. En 2019, en collaboration avec le Centre du commerce international, la CNUCED a bénéficié de six accords de contribution entre organismes des Nations Unies. Les activités de la CNUCED et du Centre ont été conçues en vue de créer des portails complets de facilitation du commerce destinés à vulgariser les cadres réglementaires nationaux en matière de commerce et à améliorer le climat des affaires et des investissements. En 2019, le Centre du commerce international a versé des contributions à l'appui de la mise en œuvre des activités de la CNUCED en Afghanistan (60 000 dollars), au Burkina Faso (61 112 dollars), au Burundi (58 590 dollars), en Jordanie (61 112 dollars), à Sri Lanka (58 334 dollars) et au Viet Nam (60 000 dollars). La CNUCED a également bénéficié d'un autre accord de contribution entre organismes des Nations Unies dans le cadre de sa coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement au sein du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives. Elle a ainsi

reçu du Programme un versement de 20 512 dollars destiné aux activités de développement de l'entrepreneuriat, telles que les formations aux compétences entrepreneuriales et les services consultatifs complets aux entreprises en Namibie.

2. Fonds d'affectation spéciale multidonateurs

19. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs sont des mécanismes de financement commun organisés selon une structure qui fait intervenir des représentants du système des Nations Unies, des gouvernements nationaux et des donateurs. Conçus conformément aux principes directeurs du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, ils visent à compléter les ressources de chaque organisme.

20. En 2019, la CNUCED a reçu un versement annuel de 0,12 million de dollars du Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies » de la République-Unie de Tanzanie destiné à appuyer l'exécution du Plan d'aide au développement des Nations Unies 2016-2021. Ce fonds s'est révélé être un mécanisme de financement crucial pour la CNUCED. Il a concouru à la mise en place d'une assistance intégrée grâce à l'utilisation optimale de l'expertise d'organismes non résidents tels que la CNUCED et favorisé la viabilité de la coopération technique de la CNUCED, en faisant en sorte que le meilleur parti soit tiré de la valeur ajoutée et de la cohérence intersectorielle des politiques, ce qui a permis de financer de nouvelles activités.

21. L'accès de la CNUCED aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs a été limité en 2019, mais il devrait se développer à l'avenir avec l'apparition de nouveaux fonds nationaux du programme « Unité d'action des Nations Unies » et la création de nouveaux fonds nationaux thématiques « Unité d'action des Nations Unies », sous la direction du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, comme le Fonds conjoint pour les objectifs de développement durable, qui comporte différentes composantes sur divers thèmes socioéconomiques liés au développement durable¹. Ces fonds d'affectation spéciale multidonateurs joueront un rôle de premier plan dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

D. Financement du Programme des administrateurs auxiliaires

22. Outre les sources de financement mentionnées précédemment, certains donateurs appuient le Programme des administrateurs auxiliaires de la CNUCED, qui relève du Programme des administrateurs auxiliaires de l'ONU.

23. En 2019, le Programme des administrateurs auxiliaires de la CNUCED a continué de prendre de l'ampleur, en ce qui concerne à la fois le nombre de pays contributeurs et le nombre d'administrateurs recrutés. Quatre pays – Allemagne, Arabie saoudite, Chine et Italie – ont parrainé 11 administrateurs auxiliaires (voir TD/B/WP/305/Add.2, tableau 9), alors qu'en 2018, trois pays avaient parrainé neuf personnes. L'Allemagne, plus grand contributeur, a parrainé quatre administrateurs ; la Chine et l'Italie en ont chacune parrainé trois ; et l'Arabie Saoudite, nouveau donateur du Programme, a parrainé une personne. Il est à noter que l'un des trois administrateurs auxiliaires parrainés par l'Italie est originaire d'un des pays les moins avancés.

24. Le Programme offre à de jeunes administrateurs une occasion unique de participer aux activités analytiques et opérationnelles de la CNUCED. Malgré l'augmentation du nombre d'administrateurs auxiliaires à la CNUCED, la demande du secrétariat dépasse l'offre. Le secrétariat prie donc de nouveau les donateurs qui sont en mesure de le faire d'étudier la possibilité de parrainer des administrateurs auxiliaires, en particulier des personnes venant de pays en développement.

¹ Voir <https://jointsdgfund.org/partnerships> (consulté le 2 juillet 2020).

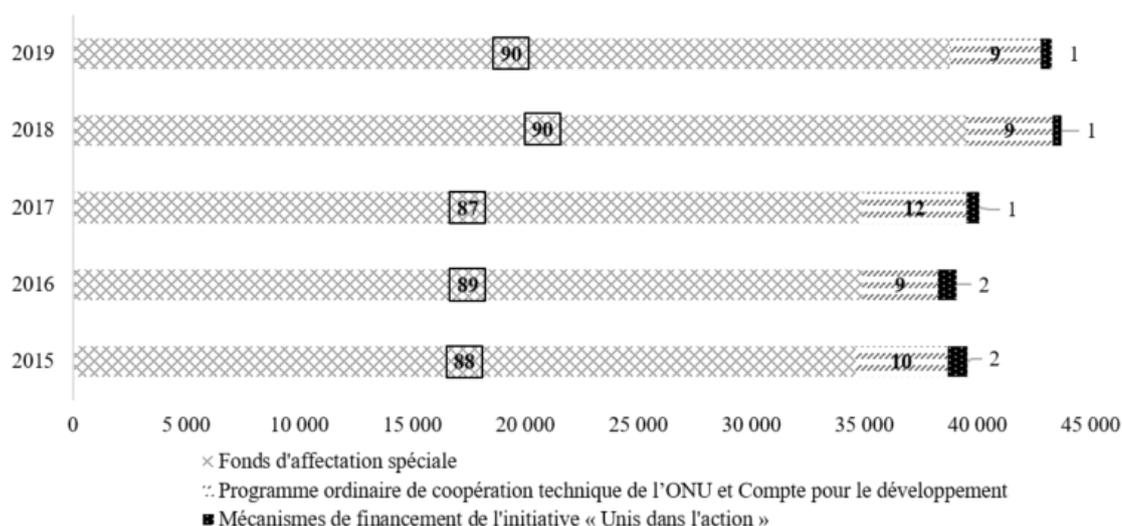
II. Dépenses et répartition des ressources dans le domaine de la coopération technique

25. En 2019, les dépenses totales engagées pour les activités de coopération technique de la CNUCED ont été de 43,3 millions de dollars, soit un peu moins que le montant record de 2018 (voir TD/B/WP/305/Add.2, tableau 2). En ce qui concerne les sources, les dépenses financées par les fonds d'affectation spéciale ont diminué de 2 %, s'élevant à 38,8 millions de dollars, tandis que celles financées par le programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et le Compte pour le développement ont augmenté de 7 %, atteignant 4 millions de dollars. Quant aux dépenses imputées aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action », elles ont été de 0,49 million de dollars en 2019, contre 0,42 million en 2018. En 2019, la part fournie par chacun de ces trois types de sources de financement dans les dépenses totales de coopération technique est restée stable par rapport à 2018 ; les dépenses financées par les fonds d'affectation spéciale ont représenté 90 % du total (fig. 4).

Figure 4

Dépenses de coopération technique par source

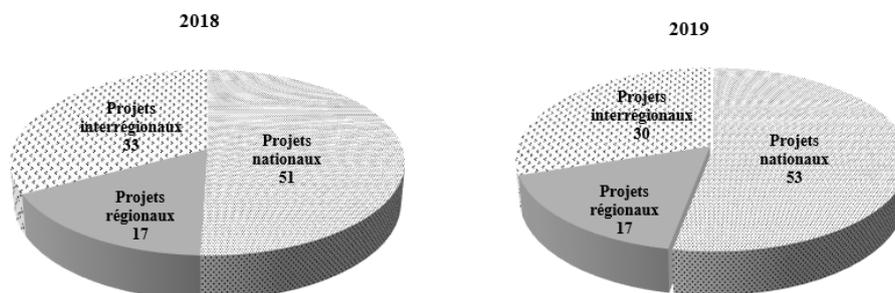
(en milliers de dollars et en pourcentage)



A. Dépenses par type de projet

26. Les projets de coopération technique de la CNUCED sont mis en œuvre aux niveaux national, régional et interrégional. En 2019, les projets nationaux sont restés la principale forme d'exécution, représentant 53 % des dépenses totales de coopération technique, suivis par les projets interrégionaux et régionaux, qui ont respectivement compté pour 30 % et 17 % des dépenses totales (fig. 5).

Figure 5
**Dépenses exprimées en part des dépenses de coopération technique,
 par type de projet, 2018-2019**
 (en pourcentage)



27. En 2019, les dépenses réalisées au titre des projets nationaux ont légèrement augmenté, pour atteindre 22,9 millions de dollars. La plupart des 126 projets nationaux ont été autofinancés, notamment au moyen de ressources apportées par les donateurs dans le cadre de programmes d'aide bilatérale, et ont porté principalement sur la modernisation et la réforme des douanes et sur la gestion de la dette. En 2019, 14,9 millions de dollars, soit 65 % des dépenses engagées pour des projets nationaux, sont allés à l'exécution de projets dans les pays les moins avancés.

28. En 2019, les dépenses réalisées pour des projets régionaux se sont élevées à 7,3 millions de dollars, en hausse de 5 % par rapport à 2018. Les dépenses engagées pour des projets menés en Afrique et dans la région Asie et Pacifique ont augmenté respectivement de 8 % et de 25 %, tandis que celles concernant des projets exécutés en Amérique latine et dans les Caraïbes ont diminué de 45 %.

29. Les projets interrégionaux sont des projets thématiques qui sont menés dans des pays bénéficiaires et qui couvrent plus d'une région. Les dépenses relevant de cette catégorie sont passées de 14,3 millions de dollars en 2018 à 13,1 millions de dollars en 2019. Elles ont été consacrées en 2019 à la réalisation de nombreux produits dans les domaines d'activité prévus dans le fascicule « Instruments de la coopération technique de la CNUCED », dont SYDONIA, SYGADE, la facilitation des affaires et le commerce électronique et l'économie numérique.

B. Dépenses par produit

30. En 2019, les dépenses engagées au titre des produits de 28 domaines des instruments de la coopération technique se sont élevées à 39,2 millions de dollars, soit 91 % des dépenses totales annuelles de coopération technique (voir tableau ci-dessous). SYDONIA et SYGADE sont restés les deux principaux domaines de coopération technique de la CNUCED, comptant respectivement pour 48 % et 12 % des dépenses totales, suivis par la facilitation des affaires, le commerce électronique et l'économie numérique, la facilitation du commerce, les mesures non tarifaires et le commerce durable et l'environnement, qui, ensemble, ont représenté 18 % du total des dépenses de coopération technique. Quatre domaines – Train for Trade, statistique, investissement et santé publique et commerce, genre et développement – ont chacun bénéficié de dépenses équivalant à 1 à 2 % du total. Les dépenses réalisées pour les produits de chacun des 17 domaines restants ont représenté moins de 1 % des dépenses totales, ce qui s'explique en partie par le manque de ressources. Quant aux dépenses engagées pour les activités financées directement par les donateurs, sans transfert de fonds à la CNUCED, elles ne sont pas consignées dans le tableau. À titre d'exemple, l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la protection du consommateur mené en Indonésie a été financé par l'Agence allemande de coopération internationale et l'examen de la politique des services du Maroc a été réalisé avec l'appui du Bureau régional pour les États arabes du Programme des Nations Unies pour le développement.

Dépenses de coopération technique par thème et par produit, 2019

<i>Produit</i>	<i>Objectifs de développement durable visés</i>	<i>Dépenses (en dollars)</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Transformer l'économie, favoriser le développement durable			
Examens de la politique d'investissement	8, 17	406 333	0,94
Examens de la politique des services	8, 9, 17	-	-
Examens du cadre de la politique commerciale	17	52 539	0,12
Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	9	225 627	0,52
Commerce électronique et économie numérique	8, 9, 17	1 822 293	4,21
Mesures non tarifaires	3, 8, 17	1 162 171	2,68
Négociations commerciales et système commercial international	10, 17	199 731	0,46
Commerce durable et environnement	12, 13, 14, 15	1 058 867	2,45
Promotion et facilitation de l'investissement	9, 17	258 221	0,60
Guides de l'investissement	9, 17	20 489	0,05
Atténuer les vulnérabilités, renforcer la résilience			
Aide au reclassement des pays les moins avancés	8	231 787	0,54
SYGADE	17	5 196 023	12,00
Contribution de la CNUCED au Cadre intégré renforcé	9, 17	156 030	0,36
Accès aux marchés, règles d'origine et indications géographiques pour les pays les moins avancés	8, 10, 17	34 452	0,08
Affranchissement de la dépendance à l'égard des produits de base	8, 9	300 424	0,69
Services de transport et de logistique viables et résilients	8, 9, 13, 14	239 549	0,55
Favoriser l'efficacité économique, améliorer la gouvernance			
Examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence et de la protection du consommateur	8, 10	43 634	0,10
Politiques et cadres de la concurrence et de la protection du consommateur	8, 9, 10, 12, 17	188 121	0,43
Facilitation des affaires	8, 16	2 336 874	5,40
Facilitation du commerce	10, 16	1 290 356	2,98
SYDONIA	9, 15, 17	20 978 400	48,44
Statistique	17	675 916	1,56
Facilitation de la comptabilité et de la publication d'informations sur la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable	12, 17	126 925	0,29
Investissement et santé publique	3, 9	512 156	1,18
Accords internationaux d'investissement	17	145 567	0,34
Autonomiser les populations, investir dans l'avenir			
Commerce, femmes et développement	5, 8	496 845	1,15
L'entrepreneuriat au service du développement durable	4, 8	398 883	0,92
Train For Trade	8, 9, 14, 17	685 820	1,58
Total		39 244 032	90,62

31. En ce qui concerne les dépenses, la coopération technique de la CNUCED est particulièrement utile à la réalisation de quatre objectifs de développement durable, à savoir l'objectif 8 sur le travail décent et la croissance économique, l'objectif 9 sur l'industrie, l'innovation et l'infrastructure, l'objectif 15 sur la vie terrestre et l'objectif 17 sur les partenariats pour la réalisation des objectifs. En 2019, un montant estimatif de 15,7 millions de dollars, soit 36 % des dépenses totales, engagé au titre des produits de 16 domaines, a contribué directement à la réalisation de l'objectif 17 ; 20 % des dépenses totales ont contribué à la réalisation de l'objectif 9 ; 17 % à la réalisation de l'objectif 15 ; et 9 % à la réalisation de l'objectif 8 (voir TD/B/WP/305/Add.2, tableau 5). Les produits de deux domaines – SYDONIA et commerce durable et environnement – ont contribué à la réalisation de l'objectif 15. Depuis 2019, une collaboration entre SYDONIA et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction vise à élaborer une solution informatique permettant de gérer les demandes de permis d'importation et d'exportation liées au commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Le système est actuellement en cours d'essai à Sri Lanka.

C. Dépenses par région

32. En 2019, les dépenses au titre des projets nationaux et régionaux ont atteint 30,2 millions de dollars. Environ la moitié de ces dépenses, soit 15 millions de dollars, a concerné l'Afrique, dont un montant de 10,7 millions de dollars pour les projets nationaux et un montant de 4,3 millions de dollars pour les projets régionaux (fig. 6). Par rapport à 2018, les dépenses pour les projets de coopération technique en Afrique ont augmenté de 3 %. En conséquence, la part des projets nationaux et régionaux en Afrique dans les dépenses totales de coopération technique est passée de 33 % en 2018 à 35 % en 2019 (fig. 7). L'augmentation des dépenses dans la région s'explique en grande partie par la mise en œuvre renforcée de certains produits de coopération technique, concernant en particulier SYDONIA, les mesures non tarifaires et l'investissement et la santé publique.

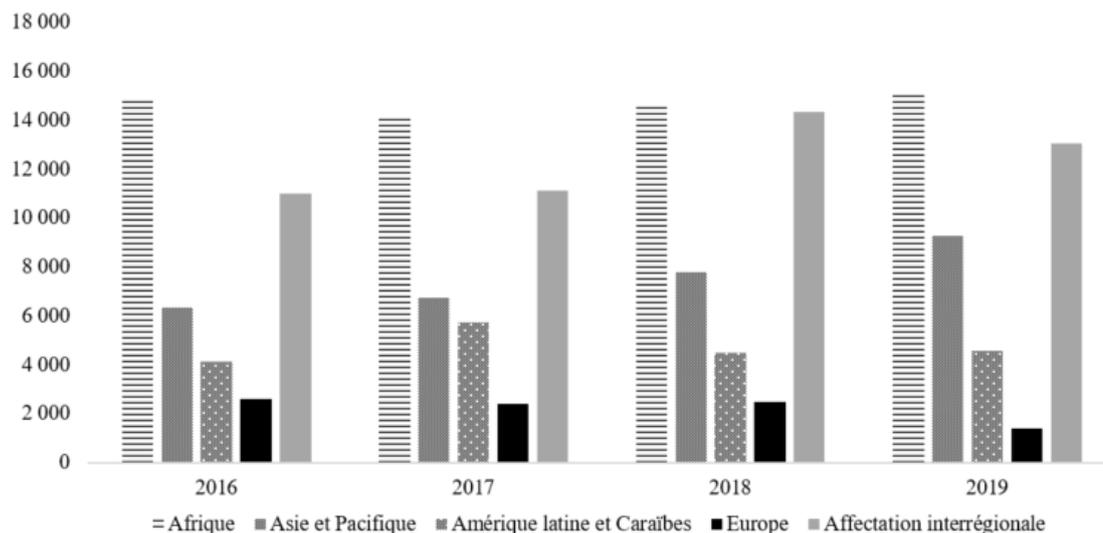
33. Les dépenses des projets nationaux et régionaux en Asie et dans le Pacifique se sont inscrites en hausse. En 2019, ces dépenses ont augmenté de 19 %, pour atteindre 9,3 millions de dollars, dont 6,8 millions de dollars pour les projets nationaux. La part des projets nationaux et régionaux menés en Asie et dans le Pacifique dans les dépenses totales est passée de 18 % en 2018 à 21 % en 2019. L'exécution renforcée d'un certain nombre de produits de coopération technique, particulièrement des activités relatives à SYDONIA, aux mesures non tarifaires et à SYGADE, a contribué au niveau plus élevé des dépenses dans la région.

34. Les dépenses des projets nationaux et régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes ont augmenté pour s'établir à 4,6 millions de dollars en 2019, en raison de l'exécution renforcée de plusieurs produits, y compris SYDONIA ; SYGADE ; l'examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation ; et la promotion et la facilitation des investissements. En conséquence, la part des projets nationaux et régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes dans les dépenses totales est passée de 10 % en 2018 à 11 % en 2019.

35. Les dépenses des projets nationaux et régionaux en Europe ont totalisé 1,4 million de dollars en 2019, en recul de 44 % par rapport à 2018, en grande partie du fait d'une diminution des dépenses relatives à SYDONIA dans la région. La part des projets nationaux et régionaux en Europe dans les dépenses totales est passée de 6 % en 2018 à 3 % en 2019.

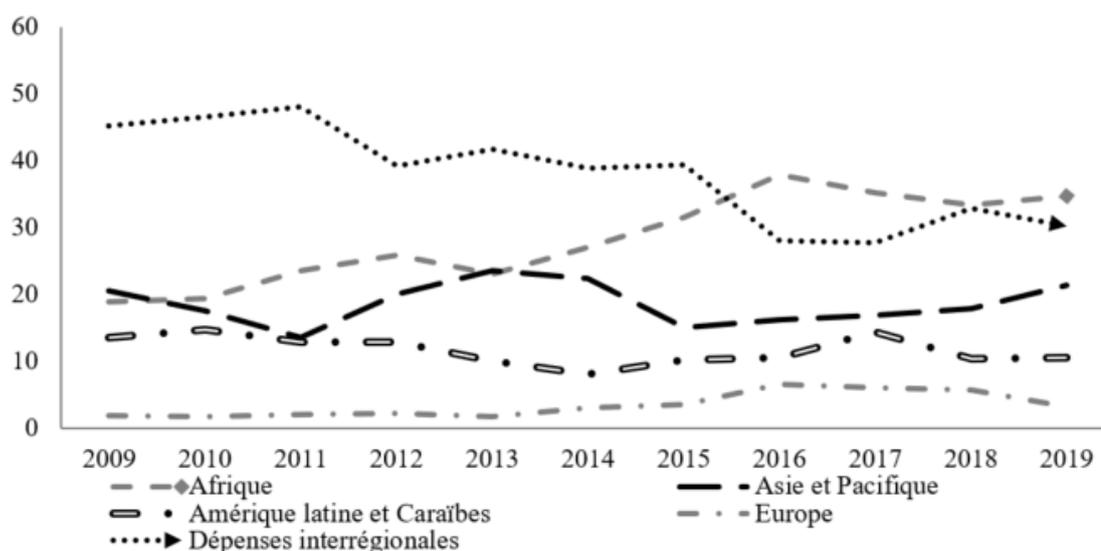
36. En Amérique du Nord, un montant de 20 296 dollars a été dépensé en 2019 pour réaliser un projet SYDONIA à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Figure 6
Dépenses de coopération technique, par région, affectées à des projets nationaux et régionaux
 (en milliers de dollars)



Note : Les dépenses en Amérique du Nord n'apparaissent pas dans la mesure où elles se sont élevées seulement à 20 296 dollars en 2019.

Figure 7
Part des dépenses annuelles totales de coopération technique, par région
 (en pourcentage)



Note : Seules les dépenses des projets nationaux et régionaux sont prises en compte et la part de l'Amérique du Nord n'apparaît pas dans la mesure où les dépenses correspondantes se sont élevées seulement à 20 296 dollars en 2019.

D. Dépenses à l'appui des pays les moins avancés

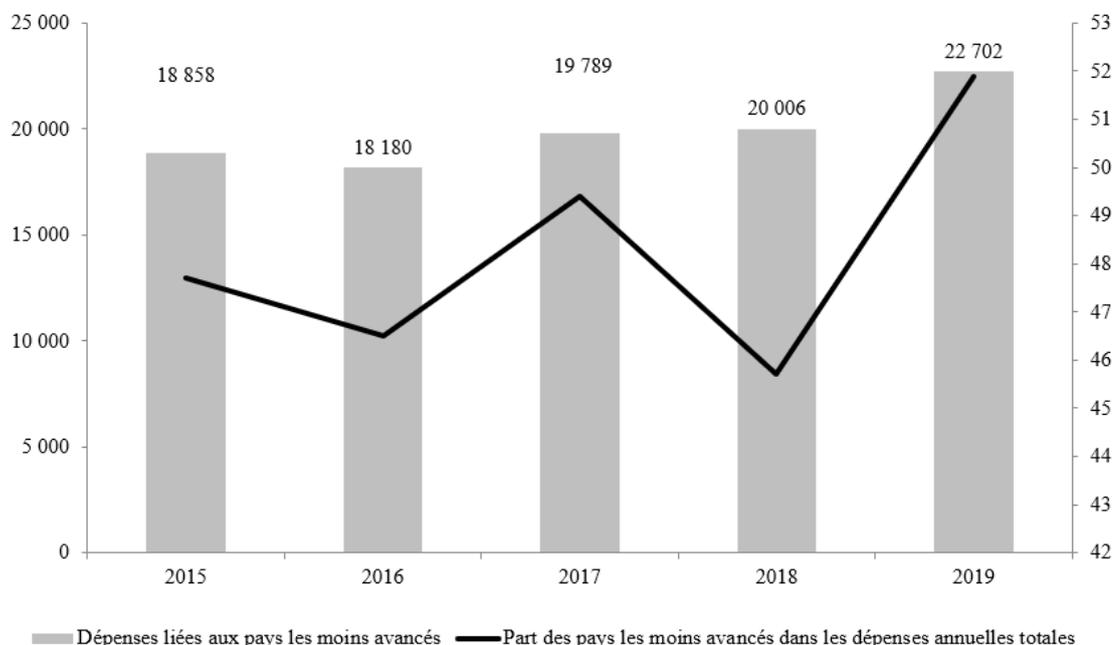
37. En 2019, la CNUCED a encore renforcé son aide technique aux pays les plus vulnérables. Les dépenses de coopération technique à l'appui des pays les moins avancés ont augmenté de 13 % pour atteindre un niveau record de 22,7 millions de dollars (fig. 8). Pour la première fois, la part des pays les moins avancés dans les dépenses globales de coopération technique a atteint 52 %. Parmi ces dépenses, 14,9 millions de dollars, soit 66 %, ont concerné des projets nationaux dans les pays les moins avancés, se rapportant à

des produits tels que SYDONIA, SYGADE, la contribution de la CNUCED au Cadre intégré renforcé et le commerce électronique et l'économie numérique.

Figure 8

Dépenses de coopération technique à l'appui des pays les moins avancés

(en milliers de dollars et en pourcentage)



38. Le mandat de SYDONIA souligne qu'il importe qu'une assistance technique et fonctionnelle soit offerte pour répondre aux besoins spécifiques des pays les moins avancés. En 2019, 39 des pays les moins avancés ont bénéficié du soutien du programme SYDONIA. À Madagascar, les recettes du service des douanes ont atteint un montant record de 730 millions de dollars au total, en hausse de 34 % par rapport à 2017, année de la mise en service du système SYDONIA dans ce pays.

39. Au titre du Cadre intégré renforcé, une assistance ciblée a été assurée au Bénin, au Cambodge, au Myanmar et en République démocratique du Congo, et pour deux projets régionaux sur la facilitation du commerce, les transports et le transit en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est. En outre, à la demande du Cambodge, du Myanmar et de la République démocratique populaire lao, la CNUCED a présenté une étude de principe au Cadre intégré renforcé concernant un projet relatif à une nouvelle politique et une nouvelle stratégie commerciales pour les pays les moins avancés membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, en vue d'un financement au titre des modalités des projets régionaux.

40. En ce qui concerne le commerce électronique et l'économie numérique, 25 évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique ont été menées pour les pays les moins avancés depuis 2017, qui ont été le catalyseur d'un dialogue public et privé sur le commerce électronique.

41. Si les pays les moins avancés sont restés le groupe de pays prioritaire de la coopération technique de la CNUCED, le fonds d'affectation spéciale multidonateurs en faveur des pays les moins avancés a reçu seulement une contribution du Portugal (d'un montant de 22 002 dollars) en 2019. Les pays développés et les autres partenaires de développement qui sont en mesure de le faire sont invités à verser davantage de contributions au fonds d'affectation spéciale en faveur des pays les moins avancés.

III. Structure et fonctionnement

A. Suite donnée aux décisions intergouvernementales

1. Rationalisation thématique

42. Depuis 2015, les Instruments de la coopération technique de la CNUCED sont devenus un outil efficace au service du renforcement des activités de coopération technique. En 2019, elle a fait l'objet d'une deuxième révision. Dans cette troisième version, publiée début 2020, la structure globale est restée inchangée, avec 28 produits répartis en quatre thèmes principaux. Toute l'information sur les produits, y compris les descriptifs de programme, les objectifs de développement durable traités et les sources de financement, a été actualisée, et des améliorations supplémentaires ont été apportées en ce qui concerne les résultats et l'effet des programmes. Un code à activation rapide renvoyant à des renseignements complémentaires sur le site Web de la CNUCED a été inséré. Enfin, une version interactive et conviviale des instruments de la coopération technique a été créée. En 2019, 207 projets correspondant à des dépenses d'un montant total de 39,2 millions de dollars ont été regroupés sous les 28 produits couverts par les instruments de la coopération technique. Ainsi, 91 % des projets exécutés en 2019, c'est-à-dire des dépenses de coopération technique, ont été intégrés dans les instruments.

43. Pour aider le secrétariat à rationaliser et regrouper ses projets de coopération technique, les donateurs sont invités à réduire la part des fonds préaffectés dans leurs contributions pluriannuelles. En 2019, pour la première fois, le programme relatif au commerce électronique et à l'économie numérique a mobilisé des ressources au niveau des programmes. Les contributions reçues de l'Allemagne et des Pays-Bas seront utilisées pour réaliser une large gamme de projets interdépendants et aux fins du suivi et de l'évaluation. Cela favorisa des synergies plus fortes entre les projets et les trois grands domaines d'action de la CNUCED à cet égard, mais les retombées seront aussi plus globales. D'autres donateurs sont invités à suivre cet exemple et à verser à la CNUCED des contributions pluriannuelles moins préaffectées, y compris aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs créés au niveau des programmes ou des divisions. La CNUCED bénéficiera ainsi d'une meilleure prévisibilité et d'une plus grande souplesse pour planifier et mener la coopération technique.

44. En 2019, avec l'appui de donateurs, la CNUCED a clôturé sur le plan financier 33 projets et a lancé 36 nouveaux projets (voir TD/B/WP/305/Add.2, tableaux 16 et 17). Au total, le nombre de projets opérationnels ayant entraîné des dépenses s'est élevé à 228 en 2019, soit 25 projets de moins qu'en 2018.

2. Synergies entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED

45. Le Maafikiano de Nairobi énonce que trois grands domaines d'action – à savoir la formation de consensus, la recherche et l'analyse ainsi que l'assistance technique – demeurent d'une importance stratégique égale et que des efforts supplémentaires doivent être faits pour renforcer les liens et la complémentarité entre eux (par. 92).

46. En 2019, la coopération technique a continué d'être menée de façon synergique avec les deux grands domaines d'action de la CNUCED. On mentionnera un exemple à cet égard dans le domaine des services. En 2019, la CNUCED a réalisé un projet financé par l'Union européenne sur la mesure de la valeur ajoutée des services dans les exportations et l'analyse des services connexes et des politiques commerciales. Le projet est issu du programme de travail global sur les services, le développement et le commerce. Les délibérations menées aux réunions d'experts pluriannuelles et au Forum mondial sur les services ont permis de définir de nouveaux axes de recherche sur la valeur ajoutée dans les services, qui ont débouché sur la formulation de la proposition de projet. Les résultats du projet seront diffusés à la réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement en 2020 et éclaireront les processus intergouvernementaux, les travaux d'analyse et les nouvelles activités de coopération technique de la CNUCED en ce qui concerne les services.

47. Un autre exemple concerne la mondialisation et les stratégies de développement. En 2019, la CNUCED a mené un projet sur le renouveau du multilatéralisme au service du développement mondial. Son résultat principal, le rapport intitulé *A New Multilateralism for Shared Prosperity: Geneva Principles for a Global Green New Deal*, a été présenté en avril 2019. Les grandes conclusions du rapport et le débat sur celles-ci ont servi de contribution au *Rapport sur le commerce et le développement, 2019 : Le financement d'une nouvelle donne écologique mondiale*, qui a étudié la question de savoir comment financer une nouvelle donne écologique mondiale en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, et ont aussi contribué au succès d'une nouvelle initiative de renforcement des capacités, l'Université d'été 2019 de la CNUCED, qui a eu pour thème la question d'une nouvelle donne écologique mondiale. Sur la base du *Rapport sur le commerce et le développement, 2019* et des délibérations concernant celui-ci tenues lors de réunions intergouvernementales, la CNUCED a élaboré une proposition de projet intitulée « Mobiliser des ressources pour une nouvelle donne écologique : Partenariats et action avec l'Asie », qui devrait être financé au moyen du compte de l'ONU de développement.

3. Coopération interdivisions

48. Le Comité d'examen des projets est le mécanisme interne chargé, dans le cadre de ses réunions formelles et de ses consultations informelles, de renforcer la coopération interdivisions et de veiller à la cohérence de la coopération technique de la CNUCED. En 2019, le Comité a tenu deux réunions pour débattre des incidences de la réforme du système des Nations Unies pour le développement sur la coopération technique de la CNUCED, la stratégie de coopération technique de la CNUCED, l'actualisation des instruments de la coopération technique et les activités relatives à la base de données des demandes de pays et à la collecte de fonds. En ce qui concerne la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le Comité a jugé important d'élaborer une stratégie sur les modalités de participation au processus de programmation par pays, notamment en fixant des critères pour hiérarchiser la participation de la CNUCED au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le Comité a aussi suggéré d'organiser des séances de formation pratique en interne afin de mieux préparer les agents de projets en vue de la réforme.

49. En 2019, la CNUCED a continué de réaliser deux projets multidivisions en Angola et dans la région du Pacifique Sud, et a également conclu avec Trade Mark East Africa un nouvel accord visant à réaliser un projet de facilitation du commerce pour la Communauté d'Afrique de l'Est. Ce projet s'appuiera sur les résultats obtenus dans le cadre du premier accord signé avec Trade Mark East Africa en 2015 et offrira l'assistance de la CNUCED aux pays partenaires de la Communauté d'Afrique de l'Est pour remédier aux obstacles qui subsistent au plein respect des mesures prévues par l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges. La Division de la technologie et de la logistique et la Division de l'investissement et des entreprises, instances spécialistes de la facilitation du commerce et de la facilitation des affaires, assureront conjointement l'exécution du projet sur quatre ans.

50. La coopération interdivisions, qui s'appuie sur les atouts des différentes divisions, est importante pour parvenir à une meilleure efficacité des prestations de coopération technique. L'évaluation externe d'un projet relevant du compte pour le développement sur le commerce transfrontalier informel pour l'autonomisation des femmes, le développement économique et l'intégration régionale en Afrique orientale et australe a mis en évidence la collaboration menée entre le programme relatif au commerce, aux questions de genre et au développement de la Division du commerce international et des produits de base et la service chargé des entreprises de la Division de l'investissement et des entreprises afin de concevoir et réaliser une formation ciblée à l'intention des actrices du commerce informel transfrontalier, en se fondant sur la méthodologie Empretec. L'évaluation a indiqué que cette collaboration avait amélioré l'efficacité du projet, été mutuellement avantageuse pour les entités partenaires et représenté une plus-value pour les participants qui avaient pu enrichir leurs connaissances.

4. Coopération interinstitutions

51. La coopération interinstitutions revêt une importance croissante dans la coopération technique de la CNUCED. Pour mieux aider les pays en développement à appliquer le Programme 2030, la CNUCED s'efforce d'élargir son réseau et à d'établir de nouveaux partenariats au sein du système des Nations Unies et au-delà pour mobiliser les compétences, mettre en commun les ressources et coordonner les initiatives en vue d'assurer des prestations de coopération technique efficaces. Nombre d'exemples peuvent être cités, notamment dans les domaines du commerce électronique, de la promotion et de la facilitation de l'investissement, de la facilitation du commerce et de la science, de la technologie et de l'innovation.

52. En 2019, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a approuvé le reclassement de deux indicateurs du niveau III au niveau II, à savoir l'indicateur 12.6.1 (nombre d'entreprises publiant des rapports sur la durabilité) et l'indicateur 16.4.1 (valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants, en dollars des États-Unis courants). Cela montre que si l'on s'est accordé au niveau international sur la définition des indicateurs, les pays ne produisent pas encore régulièrement les données correspondantes. Ce succès a été obtenu grâce à une collaboration étroite entre la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, auxquels revient la responsabilité de l'indicateur 12.6.1, et entre la CNUCED et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, auxquels revient celle de l'indicateur 16.4.1. La CNUCED prévoit de renforcer encore la coopération qu'elle mène avec ces deux organismes pour recueillir et grouper des données nationales, régionales et mondiales afin qu'il puisse être rendu compte à partir de ces deux indicateurs.

53. En 2019, dans le cadre du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, la CNUCED a engagé un projet commun sur les secteurs de l'horticulture et du tourisme au Myanmar, dans l'État de Shan, avec le concours financier du Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse. Le projet tire parti des avantages comparatifs de cinq organismes des Nations Unies (CNUCED, Organisation internationale du travail, Centre du commerce international, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets) et du succès de leur coopération dans le cadre d'un projet analogue en République-Unie de Tanzanie. En 2020, en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation mondiale de la Santé, la CNUCED a lancé un projet sur les incitations à l'investissement pour la production locale d'antibiotiques essentiels en Afrique de l'Est. Ce projet doit contribuer à aligner la production locale d'antibiotiques sur les besoins de santé publique régionaux, afin d'augmenter la quantité disponible d'antibiotiques dont l'offre est actuellement insuffisante tout en réduisant l'offre excédentaire de ceux qui entraînent une résistance aux antibiotiques.

5. Demandes des pays en développement

54. La base de données dans laquelle la CNUCED répertorie les demandes de pays est devenue pleinement opérationnelle en 2019. La base de données est constituée d'un registre public sur le site Web de la CNUCED et d'un registre sur l'Intranet. Les divisions sont invitées à actualiser l'information relative aux demandes dans la base de données Intranet chaque trimestre, y compris les renseignements d'ordre budgétaire et l'état des demandes. Une fois ces éléments renseignés, la demande peut être diffusée dans le registre public.

55. En 2019, 107 demandes officielles de coopération technique de la CNUCED ont été reçues de 58 pays et de 9 organisations régionales et internationales. Le traitement en temps utile de ces demandes est subordonné en grande partie à l'existence de ressources financières. En 2019, comme les années précédentes, la CNUCED n'a pas pu satisfaire la demande de bon nombre de pays en développement en raison de contraintes financières. Ainsi, les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation font l'objet d'une forte demande, mais le programme n'a accès à des ressources que par l'intermédiaire d'un projet du compte pour le développement, ce qui limite sensiblement sa capacité de répondre à la demande. Dans le domaine du commerce électronique et de l'économie numérique, la CNUCED avait, en février 2020, enregistré 31 demandes pour lesquelles des fonds seront mobilisés, dont 21 demandes d'évaluation rapide de l'état de

préparation au commerce électronique. Tout au long de l'année 2019, la CNUCED a continué de recevoir un nombre croissant de demandes d'appui concernant l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, les examens du cadre de politique commerciale et les examens de la politique des services. En outre, 27 demandes d'examen de la politique d'investissement sont en attente.

56. Pour remédier au déficit de financement, la CNUCED étudie de nouvelles sources de financement et des mécanismes de financement innovants. En 2019, elle a reçu pour la première fois un financement de la Société internationale islamique de financement du commerce à l'appui d'une évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique en Irak. Des fonds ont aussi été reçus de la Banque islamique de développement pour financer une étude régionale sur la commercialisation du couloir transsaharien de transport routier. En outre, la CNUCED poursuit ses efforts pour mobiliser des fonds auprès du Fonds d'assistance de la Chine pour la coopération Sud-Sud. La CNUCED étudie aussi des possibilités de collecte de fonds en commun avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Organisation mondiale de la Santé dans le domaine de la production locale de produits pharmaceutiques, pour mobiliser une gamme complète de compétences eu égard au caractère transversal de la production de produits pharmaceutiques, à savoir des compétences en matière d'investissement, de propriété intellectuelle, de politique industrielle et de santé.

6. Renforcer la gestion axée sur les résultats

57. Le cadre de gestion axée sur les résultats et les principes directeurs y afférents ayant été définis, la CNUCED a centré son attention en 2019 sur le renforcement de la capacité du personnel à appliquer les principes de la gestion axée sur les résultats et à mener les activités de suivi et d'évaluation appropriées. Plus de 70 % du personnel de la CNUCED a suivi une formation en interne sur la gestion axée sur les résultats, où l'ensemble des cinq sous-programmes a été représenté. Cette formation permet de faire en sorte que les principes et les notions clefs de la gestion axée sur les résultats soient compris de tous au sein de la CNUCED.

58. Les divisions continuent de s'employer à assurer le suivi des résultats à moyen et à long terme à l'issue des activités de coopération technique. C'est ainsi qu'avec l'appui du Cabinet du Secrétaire général, la section de la facilitation du commerce de la Division de la technologie et de la logistique a conçu et livré un module sur le suivi et l'évaluation de la facilitation du commerce dans le cadre du programme d'autonomisation des comités nationaux de facilitation des échanges, afin de préparer les comités à leurs responsabilités de suivi et d'évaluation et de permettre un suivi régulier de l'ensemble des résultats. En outre, la section a recueilli des données relatives aux résultats au moyen d'enquêtes systématiques, afin de suivre les progrès des différentes activités menées tout au long de l'année. Pour la première fois, la section a été en mesure non seulement de recueillir des exemples et des données quantitatives relatifs aux activités menées dans les pays bénéficiaires, mais également de suivre ses activités de communication et sa collaboration avec d'autres unités et organisations, autrement dit le nombre d'examens collégiaux et d'interventions pendant les réunions d'autres organisations.

59. La CNUCED met au point un système provisoire de suivi des résultats pour remédier aux lacunes dans le suivi, la communication et la mise en commun des résultats, en prévision de la solution fondée sur Umoja qui doit être mise en place à l'échelle du Secrétariat de l'ONU. Au cours des quatre dernières années, un des principaux problèmes en ce qui concerne la gestion axée sur les résultats a été de pouvoir offrir des incitations à présenter des rapports complets et systématiques sur les résultats et de faire respecter cette exigence. Un système informatisé de suivi et de présentation des résultats est indispensable pour appliquer avec succès la gestion axée sur les résultats.

7. Intégration des questions de genre

60. Soucieuse depuis plusieurs années de promouvoir la prise en compte systématique des questions de genre, la CNUCED a intégré de plus en plus l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes dans la conception et l'exécution de sa coopération technique et certaines initiatives ont déjà eu un effet sur la conduite des politiques sur le terrain.

Ainsi, le programme relatif au commerce électronique et à l'économie numérique met spécialement l'accent sur la réalisation de l'objectif 5 et tente, à partir de l'observation des différences entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'adoption des technologies numériques, et les avantages qu'elles procurent, de repérer les disparités et d'y remédier. L'initiative eTrade du commerce électronique pour les femmes, qui vise à autonomiser les entrepreneuses du numérique dans les pays en développement, en constitue un exemple. En outre, le *Rapport sur l'économie numérique 2019 : Création et captation de valeur – Incidences sur les pays en développement* présente des données et des analyses ventilées, et les évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique comportent plusieurs questions d'investigation sur l'égalité entre les sexes et l'accès et l'utilisation des services numériques. Des indicateurs sexospécifiques ont aussi été incorporés dans le cadre de résultats de ce programme pour rendre compte des progrès accomplis sur le plan de l'égalité des sexes concernant le commerce électronique et l'économie numérique.

61. Pour inciter les organismes de promotion de l'investissement à observer les principes d'autonomisation des femmes et autres normes analogues dans la conception de stratégies ciblant les investisseurs et l'évaluation des effets de leur action sur le développement, le programme relatif à la promotion et à la facilitation de l'investissement tient de plus en plus compte des femmes dans ses activités de renforcement des capacités. C'est ainsi qu'en 2019, des séances sur l'incidence des activités relatives à l'investissement et aux entreprises sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été inscrites au programme des séminaires organisés dans les Caraïbes et à l'intention de la Communauté d'Afrique de l'Est. Les efforts menés depuis plusieurs années ont abouti à des résultats concrets. À titre d'exemple, la CNUCED a organisé en novembre 2017 un séminaire sur les moyens possibles d'intégrer les objectifs dans les activités des organismes de promotion de l'investissement, et après avoir participé à ce séminaire, l'organisme de promotion de l'investissement du Costa Rica évalue ses activités et en rend compte, désormais, d'après quatre objectifs particuliers, dont l'objectif 5.

8. Stratégie de coopération technique

62. Le Conseil du commerce et du développement, dans sa décision 550 (EX-LXVIII), a « prié le secrétariat d'élaborer un projet de stratégie de coopération technique, en concertation avec les groupes régionaux, et d'engager des débats préliminaires au cours d'une session du Groupe de travail » devant avoir lieu en 2020. La CNUCED a consulté les États membres au sujet d'une nouvelle stratégie de coopération technique et les débats préliminaires auront lieu à de la quatre-vingtième session du Groupe de travail.

B. Contribution à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies

63. La présente section souligne les principales contributions de la CNUCED au renforcement du rôle du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement (voir encadré), à la faveur d'activités aux niveaux national, régional et mondial. Le Groupe interinstitutions est un mécanisme efficace pour coordonner la participation des organismes concernés au Groupe des Nations Unies pour le développement durable et proposer des programmes communs cohérents sur le commerce et les questions liées au commerce.

Principales contributions de la CNUCED dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement

L'année 2019 a marqué une étape importante dans la réforme, le rôle des coordonnateurs résidents des Nations Unies ayant été renforcé, et de nouvelles attentes ayant été définies pour des institutions non résidentes que la CNUCED, en particulier s'agissant de leur contribution et de leur participation à l'analyse-pays commune et à des activités du cadre de coopération au niveau national. La CNUCED est associée à la formulation et aux préparatifs de la réforme depuis le début, et a apporté le point de vue des institutions non résidentes à la discussion.

En 2019, la CNUCED a engagé une initiative commune avec le Bureau de la coordination des activités de développement en vue de mettre en place des points d'accès précis et un mécanisme pour assurer une participation souple et efficace de la CNUCED au système des coordonnateurs résidents au niveau des pays. Cette initiative sera achevée en 2020 et prévoira des structures de communication entre la CNUCED et d'autres institutions non résidentes et les coordonnateurs résidents, ainsi que des cours de formation et des webinaires à l'intention des coordonnateurs résidents.

Dans ce contexte, le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives a fait ses preuves comme mécanisme de collaboration interinstitutions, en offrant des conseils intégrés sur les politiques à l'échelon national dans plus de 30 pays, qui ont répondu aux besoins des bénéficiaires en offrant des conseils interinstitutions uniques en leur genre sur la politique commerciale et les questions connexes des capacités productives et de la diversification économique, auxquels les institutions non résidentes et leurs sièges ont apporté une contribution majeure. On s'attend que le Groupe interinstitutions continue de jouer un rôle important à la suite de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

La CNUCED a organisé un certain nombre de réunions en interne pour informer son personnel de la réforme et promouvoir la coopération interdivisions et faire en sorte que la participation au Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable soit optimale. Des formations seront organisées afin de mieux préparer les agents de projets aux relations de travail avec les coordinateurs résidents.

En 2019, la CNUCED s'est concerté avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin que les coordonnateurs résidents soient en mesure de tirer pleinement parti du savoir-faire de la CNUCED en matière de conseil intégré dans leurs activités au niveau national.

En 2020, la CNUCED a été invitée à participer en qualité de membre au Comité consultatif du Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, mis en place par le Secrétaire général de l'ONU afin d'aider les pays à revenu faible et intermédiaire à surmonter les problèmes de santé et de développement provoqués par la pandémie.

64. Au niveau national, les pays dans lesquels le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives a mené des activités en 2019 sont les suivants :

- a) Afrique (orientale, australe, occidentale et centrale) : Angola, Cap-Vert, Comores, Éthiopie, Lesotho, Madagascar, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Zambie ;
- b) Moyen-Orient et Afrique du Nord : Égypte ;
- c) Asie et Pacifique : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Chine, Myanmar, Népal, Pakistan, République démocratique populaire lao, Viet Nam ;
- d) Europe et Asie centrale : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Monténégro, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie, Turkménistan, Turquie ;
- e) Amérique latine et Caraïbes : Uruguay.

65. Au niveau régional, le Groupe interinstitutions se tient en rapport avec les directeurs régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement, les coordinateurs résidents et les commissions régionales, pour faire en sorte que les bonnes pratiques relevées dans certains pays ou régions, telles le partenariat sur la facilitation du commerce mené par la CNUCED avec la Commission économique pour l'Europe en Europe et en Asie centrale, puissent être diffusées et reprises dans d'autres régions. En Afrique, le Groupe interinstitutions a continué de proposer son assistance en 2019 dans le cadre de l'initiative du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, où la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies

pour l'alimentation et l'agriculture ont coopéré pour répondre aux problèmes interdépendants du développement et de la situation humanitaire.

66. Au niveau international, la CNUCED a continué de mener des initiatives utiles pour faire connaître l'assistance proposée par le Groupe interinstitutions dans le cadre du Programme 2030. Dans le partenariat qu'elle entretient de longue date avec l'Organisation mondiale du commerce, la CNUCED a présenté des exposés à l'occasion de cours de politique commerciale. La CNUCED a aussi renforcé son partenariat avec l'Organisation internationale du Travail en donnant des conférences dans le cadre du programme de maîtrise en gestion du développement du Centre international de formation de Turin (Italie).

IV. Conclusions et perspectives

67. En raison du redressement du financement apporté par les sources majeures, les ressources totales des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED ont atteint 46 millions de dollars en 2019, soit leur montant le plus élevé depuis 1995. Les dépenses totales ont aussi conservé un niveau élevé, soit un montant de 43,3 millions de dollars, en léger recul après avoir culminé à 43,7 millions de dollars en 2018. En particulier, les dépenses relatives aux pays les moins avancés ont atteint un montant record de 22,7 millions de dollars. Pour la première fois, plus de la moitié des dépenses totales de coopération technique de la CNUCED ont concerné l'aide aux pays les moins avancés.

68. Si l'augmentation des ressources extrabudgétaires destinées à la coopération technique de la CNUCED est encourageante, ces ressources risquent de diminuer dans un avenir proche du fait que les donateurs vont devoir prévoir davantage de ressources pour répondre aux besoins sanitaires et socioéconomiques des pays au lendemain de la pandémie de COVID-19. Parallèlement, la CNUCED s'attend à recevoir davantage de demandes de coopération technique des pays en développement, en particulier des pays vulnérables qui ont été fortement touchés par la pandémie mondiale. Pour aider les pays en développement à gérer les effets socioéconomiques, la CNUCED, en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, a commencé de mener certains projets dans les domaines suivants : microentreprises et petites et moyennes entreprises ; connectivité des transports et du commerce ; et financement du développement. Un financement durable de la part des donateurs est indispensable à la CNUCED pour pouvoir assurer une coopération technique en temps utile pour atténuer les répercussions socioéconomiques de la pandémie dans les pays en développement.

69. En sa qualité de membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la CNUCED participe pleinement à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, de façon à adapter au mieux sa coopération technique aux fins de réaliser les objectifs de développement durable. Sur la base des résultats obtenus en 2019, la CNUCED continuera d'améliorer le fonctionnement de sa coopération technique, en centrant particulièrement les efforts sur les domaines suivants : dispenser une formation pratique aux agents de projet sur la réforme et ses conséquences pour la coopération technique de la CNUCED ; étudier la meilleure façon de tirer parti des sources de financement disponibles au niveau national, dont le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, y compris dans le cadre du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives ; et renforcer l'organisation interne pour mieux répondre à la demande accrue des bureaux des coordonnateurs résidents qui sollicitent la CNUCED pour l'associer à la planification et à l'exécution des activités de développement de l'ONU au niveau national.